

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

NO ALGIN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	NO ALGIN
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	<p>Algicide {VERWENDUNGSZWECK} Algicide sans chlore pour l'eau de bain dans les piscines privées {Verwenderkategorie} pour les utilisateurs professionnels et privés.</p> <p>Préparation: Liquide.</p> <p>Caractéristiques: Algicide sans chlore. Peut se combiner avec tous les produits désinfectants classiques. Convient à tous les types d'eau.</p> <p>Dosage piscine: Premier remplissage : 100 - 150 ml/10 m³ d'eau de piscine. En fonctionnement continu 50 - 100ème ml/10m³ d'eau de piscine par semaine. En cas d'infestation par les algues déjà déclarée, 200 - 300ml/10 m³ d'eau de piscine. Après env. 24 heures, retirer les algues mortes avec un aspirateur de fond.</p> <p>Application: Répartir régulièrement à la surface de l'eau, recirculation en marche.</p> <p>Dosage Whirlpool: Ajouter 30-50 ml par 1000 l d'eau par semaine directement dans l'eau, en s'assurant que la circulation fonctionne. En cas de turbidité ou d'eau verte, ajouter 100 ml / 1000 l d'eau directement dans l'eau.</p> <p>Application: Verser directement dans l'eau.</p>
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NO ALGIN
19.04

Date d'impression
30.04.2019

1 / 9

Identification de la société/entreprise	Chemia Brugg AG Aarauerstrasse 51 5200 Brugg Telefon: 056 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date d'émission	30.04.2019
Version	19.04

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P264: Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Copolymère d'épichlorhydrine-diméthylamine, No.-CAS 25988-97-0
Emballage	Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Copolymère d'épichlorhydrine-diméthylamine	25%	Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 25988-97-0
Wasser	75%	-	No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ventiler la zone. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir sections 8, 10, 13. Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Classe de stockage 12. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 30 min. Gants en PVC ou autre matière plastique.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

NO ALGIN
19.04

Date d'impression
30.04.2019

Couleur	Bleu.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	7.5 (20°C)
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	>100 °C
Point d'éclair:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non inflammable en contact avec l'air
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun à notre connaissance.
10.4. Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.
10.5. Matières incompatibles	Selon l'expérience n'est pas prévisible.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. DL50/cutanée/lapin = 2000 mg/kg. DL50/orale/rat = 1672 mg/kg. Nocif en cas d'ingestion. Wasser (CAS 7732-18-5) Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN)
-----------------------	--

Corrosion/irritation cutanée	Négligeable. Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Négligeable. Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Très toxique pour les organismes aquatiques.
12.2. Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Le produit est toxique pour les algues. Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels –
IMDG	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).
Navigation fluviale ADN	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

CPID (CH): 108411-09

Copolymère d'épichlorhydrine-diméthylamine (CAS 25988-97-0)EU - Biocides (2007/565/EC) -
Substances and Product-Types Not
to Be Included in Annexes I, IA and
IB to Directive 98/8/ECProduct type: 12 (polymer, listed under Polymer of N-
Methylmethanamine (Einecs 204-697-4 with (chloromethyl)oxirane
(Einecs 203-439-8)/Polymeric quaternary ammonium chloride)EU - Biocides (1062/2014) - Annex
II Part 1 - Supported Substances

859 Product type 2, 11 (Polymer)

Produit biocide

CHZB0996

Matière active: Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-
697-4 with (chloromethyl)oxirane(EINECS 203-439-8) / Polymeric
quaternary ammonium chloride, 25988-97-0: 25g/100g.**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.
1272/2008 (GHS)**Procédure de classification**

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.